



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

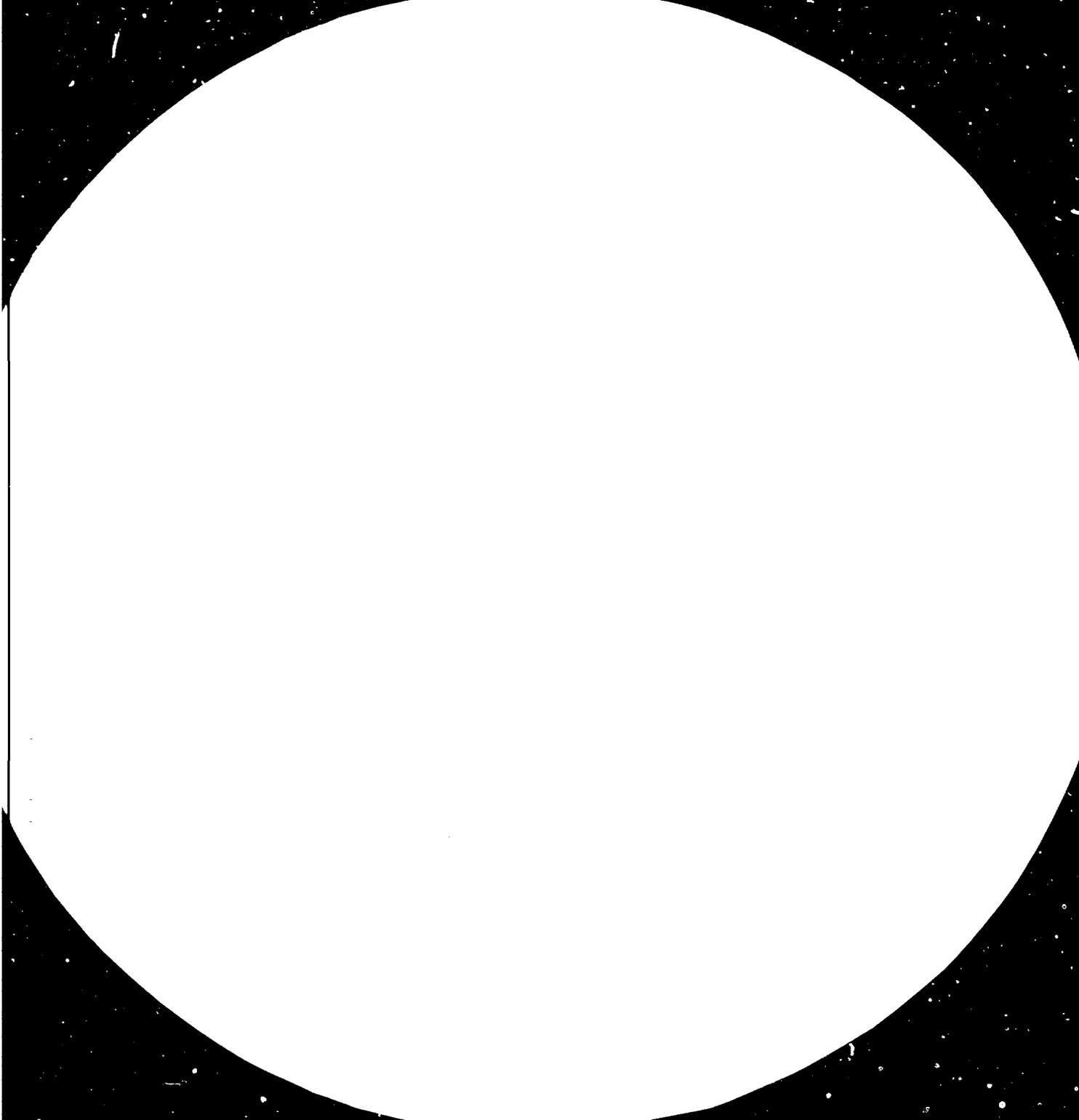
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

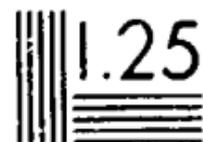
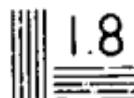
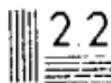




2.8

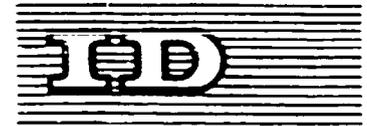


3.2





10444 - F



Distr. LIMITEE

ID/WG.334/4

10 février 1981

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Réunion préparatoire mondiale pour la première
Consultation sur le financement industriel

Vienne (Autriche), 23-25 mars 1981

QUESTION PROPOSEE No 2 : CRITERES ECONOMIQUES ET FINANCIERS
APPLIQUES PAR LES ORGANISMES FINANCIERS
AU FINANCEMENT DE PROJETS INDUSTRIELS
ET CONSEQUENCES QUI EN DECOULENT*

Document établi par le Secrétariat de l'ONUDI

001

* Il s'agit de l'une des trois questions que le Secrétariat de l'ONUDI propose à l'examen de la Réunion; les participants sont priés de les étudier, ainsi que d'autres questions qu'ils souhaiteraient aborder, et de donner leur avis quant à celles qui devraient être retenues en priorité.

Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

Introduction

On peut considérer le développement industriel de la quasi-totalité des pays en développement comme une tentative pour mettre fin au statu quo et sortir de l'état de pays "sous-développé"/"en développement", état qui se caractérise notamment par l'incapacité de s'industrialiser de manière autonome. C'est dans cette perspective de rupture avec le statu quo et de transformation structurelle qu'il faut examiner les critères économiques et financiers, c'est-à-dire les règles à suivre pour décider d'investir ou de ne pas investir, de modifier ou non un projet, etc. C'est à l'aide de ces règles que l'on détermine si un projet industriel est "réalisable" ou "bancable". Cette façon d'aborder le problème amène à se poser un certain nombre de questions importantes :

- a) Les règles applicables à la prise des décisions peuvent-elles être "rationnelles" ou "scientifiques", c'est-à-dire exempte de biais allant à l'encontre des objectifs nationaux, qui consistent à améliorer la capacité de croissance autonome du pays et à atténuer sa dépendance à l'égard de l'étranger ?
- b) Si ces règles sont biaisées, est-il possible de les modifier ou d'éliminer les biais ?
- c) En admettant qu'il soit possible de régler de manière satisfaisante les problèmes soulevés aux alinéas a) et b) ci-dessus, ces règles peuvent-elles être appliquées impartialement par le personnel d'exécution et les décideurs et notamment par ceux d'entre eux qui servent des intérêts nationaux et/ou privés différents ?
- d) Quel rôle le "jugement", c'est-à-dire la prise de décisions d'après des éléments d'appréciation non quantifiables, joue-t-il dans les décisions en matière d'investissement ?

Transformation structurelle

L'effort de transformation structurelle de l'économie, qui englobe l'industrialisation dans le cas de nombreux pays en développement, a des effets multiples : tout projet industriel est lié à d'autres projets et activités industriels par un réseau de relations industrielles verticales en ce sens que les achats et les ventes de biens et de services, effectués dans le cadre de ce projet, ont des incidences pour les producteurs et les consommateurs de ces biens et services. Il en résulte également des "effets externes", c'est-à-dire des

des avantages pour l'économie nationale - comme par exemple la possibilité de disposer d'ouvriers qualifiés et expérimentés. Au fur et à mesure que la transformation structurelle s'opère, ce réseau de relations devient de plus en plus dense. En outre, cette transformation s'étalant sur une période plus ou moins longue, elle influe toujours davantage, quoique de manière inégale, sur la formation de main-d'oeuvre qualifiée, les possibilités de transfert de compétences, le renforcement du potentiel technologique, la capacité d'absorption, etc., la progression pouvant, dans certains de ces domaines, s'opérer à un rythme supérieur à celui des investissements dans l'industrie.

Cette transformation structurelle progressive, qui consiste à mettre en place une infrastructure économique et sociale pour appuyer l'industrialisation, est coûteuse, et la question est de savoir s'il est possible d'imputer les coûts à des projets industriels donnés, comme le voudrait l'usage, ou s'il serait préférable d'en imputer une partie à l'ensemble des projets industriels constituant un programme industriel. On peut aussi se demander s'il ne vaudrait pas mieux considérer ces dépenses comme faisant partie de celles qu'il faut effectuer durant la "période de développement" par laquelle doivent passer les pays en développement s'ils veulent atteindre leur objectif d'autonomie industrielle et atténuer leur dépendance vis-à-vis de l'étranger ? Par ailleurs, comment peut-on attribuer à des projets particuliers les avantages découlant d'un gain d'efficacité ? Il semblerait en outre que les investissements industriels doivent atteindre un "volume critique" minimum pendant un certain temps, sinon il ne faut pas s'attendre, en général, à ce qu'un pays en développement retire des avantages d'une augmentation de l'efficacité de l'industrie; cela a-t-il des conséquences pour les organismes de financement extérieurs ?

Dépendance et vulnérabilité du pays

En ce qui concerne l'objectif qui consiste à réduire la dépendance à l'égard de l'étranger, la question se pose de savoir quels types de produits il faut fabriquer et à quels secteurs il faut accorder la priorité, compte tenu de la situation du pays, on doit donc examiner la question de la structure de la production et des coûts liés à la "vulnérabilité" dans divers secteurs industriels sans se référer aux critères économiques et financiers sur lesquels on se fonde généralement pour les décisions en matière d'investissement. La structure générale de la production doit, semble-t-il, être déterminée en fonction d'objectifs nationaux difficilement quantifiables et de la nécessité d'harmoniser

l'offre et la demande au niveau macroéconomique. Dans ce cas, les critères économiques et financiers classiques joueraient un rôle beaucoup plus restreint et influeraient seulement sur la méthode de production ou le choix des techniques à appliquer pour la fabrication d'un produit donné, c'est-à-dire qu'il faudrait peut-être arrêter le choix des activités industrielles et déterminer la structure du développement industriel sans tenir compte des critères économiques appliqués pour les projets, par exemple dans le cadre d'une "analyse de coût-utilité économique" : de toute évidence, l'application de techniques d'analyse des projets ne remplace pas la planification industrielle et l'on peut comparer uniquement des "projets similaires" et non des projets concernant par exemple la sidérurgie d'une part et les engrais d'autre part. La question qui se pose en l'occurrence est de savoir si les organismes de financement extérieurs s'intéressent à la valeur intrinsèque ou à la viabilité d'un projet donné ou bien à la solvabilité du pays intéressé ? A cette question, on peut répondre que les banques commerciales s'intéressent à la solvabilité des pays et les organismes multilatéraux (comme la Banque mondiale, les banques régionales de développement, etc.) plutôt aux mérites des projets. Les organismes de crédit à l'exportation des pays développés s'intéressent-ils à ces deux points ou se préoccupent-ils davantage de la fourniture et du financement des biens d'équipement ?

Pour ce qui est de l'utilisation des prix des produits sur le marché international dans l'analyse de coût-utilité économique classique, il est reconnu que ces prix reflètent la structure des échanges et la division du travail existant à l'échelle internationale. Etant donné les objectifs de l'industrialisation, qui consistent avant tout à mettre fin au statu quo international, ne risque-t-on pas d'entraver indirectement les transformations structurelles si l'on se fonde trop sur ces prix mondiaux dans le choix des projets ? En outre, les pays peuvent tenter de réduire leur dépendance à l'égard des fournisseurs étrangers de certains produits considérés comme "stratégiques" et s'apercevoir que cette dépendance risque de rendre leur économie "vulnérable". De fait, ces pays pourraient se rendre compte qu'une politique trop libérale en matière de commerce international risque d'accroître la vulnérabilité de leur économie. Comment résoudre le problème de la vulnérabilité de façon à éviter que les pays en développement ne soient amenés à adopter des politiques isolationnistes dans le domaine du commerce international ? Un tel isolement commercial ne serait-il pas anti-économique ? Une telle politique est coûteuse, de sorte qu'il faut pouvoir évaluer avec précision toute réduction de la vulnérabilité qui en résulterait, mais cette évaluation peut-elle être confiée à des décideurs étrangers ?

Information et évaluation

En ce qui concerne l'application des règles à suivre pour les décisions d'ordre économique et financier, il faut noter que lorsqu'on a affaire à des banques commerciales ou à des institutions de crédit à l'exportation, on doit, pour que des négociations puissent être engagées avec ces organismes et pour qu'elles aboutissent, avoir accès aux informations sur le coût des biens d'équipement et sur les conditions d'emprunt offertes par d'autres, informations que de nombreux pays en développement ont du mal à se procurer, en particulier ceux qui ne font pas souvent appel au marché des capitaux. Où les pays peuvent-ils obtenir des avis impartiaux dans ce domaine ? Par ailleurs, pour que des négociations avec les organismes multilatéraux aboutissent, il faut faire appel à des compétences que l'on ne trouve que rarement ou même pas du tout dans de nombreux pays en développement (l'analyse de coût-utilité économique est un sujet complexe), et aussi avoir accès à des informations et à des statistiques qui peuvent être rares, voire inexistantes. Dans ces conditions, comment ces pays peuvent-ils éviter de dépendre indûment des impressions et opinions des responsables de ces organismes, étant donné que, faute d'informations concrètes, tout jugement ne peut être que subjectif, notamment lorsqu'il porte sur l'avenir ? Comment les pays en développement les plus pauvres et notamment ceux qui souffrent d'une grave pénurie de compétences peuvent-ils se préparer à négocier avec des organismes de financement multilatéraux ? Une question connexe que l'on peut se poser est de savoir dans quelle mesure on a eu raison, dans le passé, de se fier essentiellement aux évaluations des organismes de financement multilatéraux, étant donné le caractère changeant des pratiques et des politiques de ces organismes.

